

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 02 JUILLET 2024

Délibération n°09/2024

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONIE**

Membres en exercice : 40

Membres présents : 11

Membres représentés : 16

Vu l'avis du conseil de la Faculté de Santé du 30 mai 2024 ;

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL  
ACADÉMIQUE APPROUVENT À L'UNANIMITÉ (27 VOTANTS)  
LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONIE  
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 TELLES QU'ANNEXÉES;**

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation,

Stéphanie BONNEAU  
Vice-présidente de la Commission de la Formation  
et de la vie universitaire



# COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JUIN 2024

## AVIS SUR LES MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation, les modalités de contrôles des connaissances sont arrêtées par le chef d'établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences constitutives du diplôme.

Par ailleurs, selon l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014, lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.

Concernant les modalités de contrôles des connaissances 2024-2025, comme en 2023/2024, les ajouts suivants s'appliquent à l'ensemble des formations :

### **Plagiat, IA et fraude**

L'ensemble des documents produits dans le cadre d'une évaluation doit être l'œuvre personnelle de l'étudiant, de l'étudiante ou du groupe évalué. Lorsque le recours à l'intelligence artificielle (IA) n'est pas explicitement autorisé, il est refusé. Lorsque l'IA est autorisée, il convient de mentionner la source. Le plagiat est l'action « d'emprunter à d'autres auteurs des passages de leur œuvre, en les donnant pour siens ». De même, utiliser l'IA afin de produire des résultats en les donnant pour siens sans y être autorisé, ou l'utiliser en y étant autorisé, mais sans mentionner la source, sera considéré comme relevant du plagiat.

En pratique, toute recopie de tout ou partie d'un document sans définir les emprunts par des guillemets ; toute appropriation d'une œuvre textuelle, musicale, photographique ou autre sans mention de sa source, est un plagiat. Le plagiat, qui est une forme de contrefaçon, constitue un délit. A ce titre, il engage la responsabilité pénale de son auteur qui est passible des sanctions définies dans le Code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'une évaluation, le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire. Toute fraude sera soumise aux dispositions des articles R811-10 à R811-42 du code de l'éducation, relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

### **Examens en distanciel en cas de situations exceptionnelles**

L'organisation des examens à distance ne peut avoir lieu que si les MCC le prévoient et dans le respect des conditions législatives en vigueur<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon les dispositions fixées au décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur : la validation des enseignements contrôlée par des épreuves organisées à distance sous forme numérique, doit être garantie par : 1° La vérification que le candidat

En cas de situation exceptionnelle ayant empêché la tenue de l'examen dans les conditions prévues, des adaptations des modalités d'évaluation peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, et peuvent prévoir d'être réalisées de manière dématérialisée. Sauf dispositions plus favorables, ces modalités sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen au moins 7 jours avant le début des épreuves.

L'avis de la CVFU est sollicité sur l'adoption de ces mises à jour ainsi que celles introduites dans les documents joints.

---

dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves ; 2° La vérification de l'identité du candidat ; 3° La surveillance de l'épreuve et le respect des règles applicables aux examens.

## **Modalités de Contrôle des Connaissances**

### **Certificat de capacité d'orthophonie**

*Année universitaire 2024/2025*

#### **SYNTHESE DES MODIFICATIONS**

La note de 10 < 20 s'applique à toutes les modalités d'examen [examen terminal, CC, UE, Module]

Il n'existe plus de compensations entre notes d'Unités d'enseignement d'un même Module et entre notes d'une même UE.

Il n'existera plus de dettes à la rentrée 2024-2025. Pour les étudiants ayant une dette obtenue avant septembre 2024, les modalités ci-après restent inchangées.

#### **Stages**

Un stage invalidé entraîne une **note = 0** donc invalidé et un rattrapage qu'il en soit Ue isolée ou combiné

Tous les TD sont obligatoires, au-delà de 33% d'absences par UE, mêmes justifiées et ce, quel que soit le motif, la session de rattrapage sera systématique.

UE 5.2.4 passe en Contrôle continu

#### **UE 7.5 M1 DRT et poster projeté**

Il n'y aura pas de compensation entre ces 2 notes écrites et la soutenance. En cas de note < 10 du lecteur/expert/soutenance, une session de rattrapage sera proposée.

#### **UE 7.5 M2 et soutenance**

Il n'y aura pas de compensation entre ces 2 notes écrites et la soutenance. En cas de note < 10 du lecteur/expert/soutenance, une session de rattrapage sera proposée.

#### **UE optionnelles**

Pour qu'un MOOC soit validé le dépôt doit mentionner :

- le nom & prénom du candidat
- l'intitulé du MOOC **issu de la liste validée**
- le diplôme de certification ou progression avec % de réussite

#### **Dettes – Redoublements**

Il n'existera plus de dettes pour les candidats entrant en formation en 2024 et pour les étudiants redoublants réinscrits en 1<sup>ère</sup> année pour l'année universitaire 2024-2025.

## **Modalités de Contrôle des Connaissances**

### **Certificat de capacité d'orthophonie**

*Année universitaire 2024-2025*

---

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 30 mai 2024 pour approbation, les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année universitaire 2024-2025

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles D.636-18 à D.636-22 ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie ;
- Vu** le décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ;
- Vu** l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'avis du Conseil de l'UFR du 30 mai 2024 ;
- Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 02/07/2024.

# SOMMAIRE

I.	Règlement des études.....	4
1.	Références réglementaires.....	4
2.	Modalités d'admission des candidats dans les études d'orthophonie	
3.	Organisation des enseignements .....	4
4.	Organisation des examens .....	4
a.	Sessions.....	4
b.	Validation – capitalisation- compensation .....	4
5.	Progression dans le parcours de formation .....	5
a.	Notes planchers .....	5
b.	Jury.....	5
6.	assiduité .....	6
7.	Organisation des stages .....	6
8.	Modalités de transfert.....	7
II.	Les enseignements .....	8
L1	ORTHOPHONIE Semestre 1 et 2.....	8
L2	ORTHOPHONIE Semestre 3 et 4.....	10
L3	ORTHOPHONIE Semestre 5 et 6.....	12
M1	ORTHOPHONIE Semestre 7 et 8.....	14
M2	ORTHOPHONIE - Semestre 9 et 10.....	16

# **I. Règlement des études**

## **1. Références réglementaires**

Les dispositions relatives aux études d'orthophonie exposées dans le code de l'éducation sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque mention proposée par l'équipe de formation et votées chaque année par le conseil de faculté et l'université.

## **2. Les Modalités d'admission des candidats aux études d'orthophonie**

Une commission d'examen des vœux procède à l'examen des dossiers de candidature, selon le calendrier de la procédure nationale de préinscription défini annuellement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les modalités de sélection des dossiers seront portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup. Les modalités d'inscription s'effectuent conformément au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.

## **3. Organisation des enseignements**

Le Coursus est structuré en 10 semestres. Il est organisé en Modules dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Ces Modules sont capitalisables. Ils sont affectés de crédits européens. Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. Les crédits européens sont affectés aux modules via les UE (Unités d'Enseignement).

Le 1<sup>er</sup> cycle comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence ;

Le 2<sup>ème</sup> cycle comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements sont assurés sous forme :

- De cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) ;
- De travaux dirigés (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques, ou sous forme de stages d'observation).

## **4. Organisation des examens**

### ***a. Sessions***

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

La seconde session se déroule soit directement à l'issue du semestre, soit d'avril à août pour les examens mutualisés.

### ***b. Anonymat des copies***

L'anonymat des copies est la règle, sauf dans le cas du contrôle continu ponctuel et régulier. L'anonymat est levé par les secrétariats pédagogiques sous la responsabilité du président de jury.

### ***c. Validation – capitalisation- compensation***

Certains examens pourraient être effectués sur la plateforme SIDES/UNESS/MOODLE.

En cas d'absence de note à un élément pédagogique due à la défaillance de l'étudiant, la note Zéro sera attribuée.

Un semestre est validé :

- Des lors que l'étudiant valide chacune des unités d'enseignement qui le composent.

#### ***d. Calendrier des examens***

Les examens ont lieu en décembre, janvier, avril, Mai/juin et rattrapage d'avril selon les UE à valider et les mutualisations [Linguistique Sorbonne nouvelle, UE mutualisées entre différentes années du parcours orthophonie ou avec les formations IFP, IFSI, Kinésithérapie] certaines modalités d'examens sont modifiées et seront proposées pour les étudiants de Licence orthophonie (L1, L2 et L3) entre le lundi 16 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024.

### **5. Progression dans le parcours de formation**

#### ***a. Notes planchers***

**Aucune dette ni aménagement n'est toléré pour le stage.**

#### ***b. Jury***

Un jury est nommé, pour chaque année de formation, par le président sur proposition de l'équipe de formation.

Il jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Le jury, conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, peut accorder des points dits « indulgence de jury » lorsqu'il le juge opportun lors de la délibération. Seules les erreurs matérielles pourront être revues après cette délibération.

#### ***c. Progression – redoublement***

Toutes les UE de Licence doivent être validées pour le passage en M1 ainsi que toutes les UE du M1 pour le passage en M2.

**Chaque unité validée est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. En conséquence, tout candidat ajourné à l'issue de la deuxième session conserve le bénéfice des unités validées, et ne compose, lors de son redoublement, que pour les unités non validées. (note du CC et/ou examen terminal de l'année N-1 sera non conservée).**

#### ***d. Dettes***

Il n'existera plus de dettes à la rentrée 2024-2025. Pour les étudiants ayant une dette obtenue avant septembre 2024, les modalités ci-après restent inchangées.

L'étudiant est autorisé à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année (S3 et S4) ou en 3<sup>ème</sup> année (S5 et S6) avec les dettes suivantes :

- Semestre 1 : Module 3 UE 3.1, Module 8 UE 8.4 - UE 8.7 ;
- Semestre 2 : Module 3 UE 3.2, Module 8 UE 8.8 et module 9 UE 9.1 et 9.2 ;
- Semestre 3 : Module 1 UE 1.1.3, Module 2 UE 2.5, UE 2.7 / Module 8 UE 8.5 ; 8.1 / Module 9 UE 9.3 ;
- Semestre 4 : Module 1 UE 1.2.4 / Module 2 UE 2.3.2.

**Ces modules devront être obligatoirement acquis lors de l'inscription en 4<sup>ème</sup> année (S7 et S8).**



## 6. Assiduité

### a. Enseignements

Les cours en amphithéâtre ne sont pas obligatoires mais la présence est fortement conseillée. En revanche, la présence à l'ensemble des enseignements pratiques TD est obligatoire.

La validation des enseignements pratiques est soumise à cette participation. Toute absence doit être motivée et accompagnée d'un justificatif. L'absence de justificatif entraîne l'invalidation du TD.

### b. Stages

La validation du stage est obligatoire. Toute absence doit être justifiée. Les CM et TD sont prioritaires sur les heures de stage qui peuvent être récupérées.

### c. Charte des enseignements en travaux dirigés

Les travaux dirigés sont d'une importance capitale dans la formation et l'évaluation des étudiants. Ceux et celles qui en acceptent la charge remplissent une fonction pédagogique essentielle auprès des étudiants, sous le contrôle de l'enseignant responsable du cours, auquel ils apportent un précieux concours. Ce rôle fondamental des TD dans l'acquisition et l'utilisation des connaissances astreint ceux qui en assurent la direction, aussi bien que ceux qui en suivent les enseignements, à l'accomplissement des tâches et au respect des consignes suivantes :

La présence aux TD est obligatoire. Les permutations ne seront plus possibles au-delà du **15 septembre de l'année**. En revanche, le nombre de places par TD doit être respecté. Ainsi, aucun ajout d'étudiants ne sera accepté par l'enseignant qui fera l'appel.

1. Respecter les affectations en TD décidées en début de semestre avec les services de l'administration. Permutation et choix définitif de groupes accordés jusqu'au **15/09/24**, au-delà la liste des émargements sera fixe et adressée aux enseignants.
2. Respecter les horaires de travaux dirigés et l'obligation d'assiduité en TD. Tout retard d'un étudiant peut conduire le chargé de TD à ne pas l'accepter en séance et à le déclarer absent.

**Tout changement de TD en cours d'année sera considéré comme une absence. La présence aux TD est obligatoire.** Tous les TD sont obligatoires, au-delà de 33% d'absences par UE, mêmes justifiées et ce, quel que soit le motif, la session de rattrapage sera systématique.

Toute fraude, dans la préparation des séances ou à l'occasion des contrôles de connaissances, usurpation d'identité lors des émargements exposera à des sanctions disciplinaires. Tout plagiat exposera à des sanctions disciplinaires.

## 7. Organisation des stages

La validation des stages est également obligatoire pour passer dans l'année supérieure.

Retour des validations

- 1<sup>er</sup> semestre : 17/01/2025 toutes promotions
- 2<sup>ème</sup> semestre : 22/05/2025 toutes promotions

- Rattrapage = validations attendues pour le 30/06/2025

Soutenances M2 : 26 mai et 2 juin 2025 ; rattrapage 30 juin 2025.

**Un stage invalidé entraine un rattrapage qu'il soit en modalité isolée ou en combiné.**

## **8. Modalités de transfert**

Les transferts d'un centre de formation à un autre sont possibles en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (cursus Master). Ils ne sont possibles que si l'année en cours est totalement validée, les relevés de notes des 2 semestres doivent être fournis pour le jour de la commission. Les transferts sont soumis à des conditions et ne sont pas automatiques, il s'agit d'une possibilité étudiée par une commission et selon la capacité d'accueil du CFUO d'accueil.

Les étudiants candidats au transfert doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir été admis en liste principale ou liste complémentaire au sein du département lors de sélection en 1<sup>ère</sup> année de son entrée en formation, **condition sine qua non**.
- envoyer une lettre de motivation dans les meilleurs délais
- obtenir l'accord de l'établissement d'origine et faire remplir par les services administratifs de cet établissement un document intitulé « demande de transfert » qui comporte sur la même page l'avis favorable des deux établissements et nous le transmettre.

Des transferts sont possibles entre universités si et seulement si les étudiants s'engagent à trouver la personne désirant permuter. Ces transferts ne sont possibles qu'en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (cursus Master) et si l'année en cours est totalement validée.

Le candidat postulant pour ce transfert devra avoir été admis **en liste principale ou liste complémentaire au sein de notre département lors de sélection en 1<sup>ère</sup> année de son entrée en formation**.

Il devra nous envoyer dès que possible un relevé de notes prouvant qu'il a validé son année par courrier avant le **5 juillet 2025** cachet de la poste faisant foi.

Aucun accord de notre part ne sera possible avant la réception de ce document.

### **Places de transfert :**

Le DUEFO accepte d'accueillir chaque année autant d'étudiants que de places libérées par les étudiants de Paris qui partent dans d'autres écoles et en fonction de ses capacités d'accueil [1) redoublements 2) césures 3) mobilités internationales 4) étalements d'études 5) les reprises d'études (étudiants de l'ancien cursus)].

Si le nombre de demandes est plus important, le choix sera fait selon les critères ci-dessous classés par ordre de priorité suivants :

- le candidat postulant devra avoir été admissible à l'oral du concours de Paris ou candidats classés lors de la sélection Parcoursup.
- la date de la demande
- la date de clôture des dossiers : les reçus en 1<sup>o</sup> session avant les reçus en 2<sup>o</sup> session
- les résultats
- les cas particuliers

## II. Les enseignements

L1 ORTHOPHONIE Semestre 1 et 2					
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 1	1. Sciences Humaines et sociale	1.1.1 Introduction aux sciences du langage	4	Examen terminal Linguistique /20	2h30
				Examen terminal Phonétique /20	
		1.2.1 <b>Psychologie générale et développement</b>	4	Examen terminal Psychologie générale /20	3h30
		Psychologie générale		Examen terminal Psychologie développement /20	
		Psychologie développement		Examen terminal Psychologie expérimentale /20	
		Psychologie expérimentale			
		1.3.1 Sciences de l'éducation	3	Combiné	
				Examen terminal /20	1h30
				Contrôle continu /20	
		2. Sciences Biomédicales	2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique	3	Combiné
	Examen terminal /20				1h00
	Contrôle continu //20				
	2.2.1 Neurosciences 1		3	Combiné	
				Examen terminal /20	1h00
				Contrôle continu /20	
2.3.1 Etude de l'audition	3		Combiné		
			Examen terminal /20	1h00	
			Résultats validation stage chez audioprothésiste		

	<b>3. Sciences physiques et Techniques</b>	3.1 Physique générale et acoustique	<b>3</b>	Examen terminal /20	1h00
	<b>4. Orthophonie : La Profession</b>	4.1 Connaissances théoriques et historique de la profession	<b>3</b>	Combiné Examen terminal /10 CC /20	1h00
	<b>8. Compétences transversales</b>	8.4 Langues 1	<b>2</b>	En ligne note /20	
		8.7 C2I Niveau 1 test de positionnement 8.7 Certification	<b>2</b>	En ligne note /20 Résultat (validé/non validé)	
Semestre 2	<b>1. Sciences Humaines et sociales</b>	1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	<b>4</b>	Combiné Examen terminal /20	2h00
		1.2.2 Psychologie sociale et théorie de la communication	<b>3</b>	Examen terminal /20	1h00
		1.4 sensibilisation aux sciences de la société	<b>3</b>	Examen terminal /20	1h00
	<b>2. Sciences Biomédicales</b>	2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	<b>3</b>	Examen terminal /20	1h30
		2.4 Pédiatrie et troubles du développement	<b>4</b>	Examen terminal /20	1h00
	<b>3. Sciences physiques et Techniques</b>	3.2 Imagerie, explorations et investigations	<b>3</b>	Examen terminal /20	2h00
	<b>6. Formation à la pratique clinique (stages)</b>	6.1 Stage de découverte en milieu scolaire	<b>3</b>	Présence + validation	

<b>8. Compétences transversales</b>	8.8 Santé numérique	<b>2</b>	Examen en ligne /20	
<b>9. Santé Publique</b>	9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	<b>2</b>	Examen terminal /20	1h00
	9.2 Intervention et promotion de la santé	<b>3</b>		
<b>TOTAL L1 : 60 ECTS</b>				

<b>L2 ORTHOPHONIE Semestre 3 et 4</b>					
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 3	<b>1. Sciences Humaines et sociale</b>	1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	<b>4</b>	Examen terminal/20	2h00
		1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	<b>4</b>	Combiné	
				Examen terminal/20	1h00
				Contrôle continu /20	
	1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	<b>4</b>	Examen terminal/20	1h30	
	<b>2. Sciences Biomédicales</b>	2. 7 Notions de Pharmacologie	<b>2</b>	Examen terminal/20	1h00
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles UE 5.4.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	<b>7</b>	Combiné	
Examen terminal/10				2h00	
Cas clinique/10					
<b>6. Formation à la pratique clinique (stages)</b>	6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	<b>3</b>	Résultats Assiduité et rapport de stage / 20		

				UE 8.5 =	
	<b>8. Compétences transversales</b>	8.5 Langues 2	2	Note de dialogue / 20	
		8.1 Infectiologie et Hygiène	1	Examen terminal /20 (1 heure)	
	<b>9. Santé Publique</b>	9.3 Ethique et déontologie	3	Examen terminal/20	1h00
Semestre 4	<b>1. Sciences Humaine et sociales</b>	1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	4	Examen terminal/20	2h00
	<b>2. Sciences Biomédicales</b>	2.3.2 Audition : Sémiologie et étiologies des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	Examen terminal/20	2h00
		2.5 Gériatrie	3	Examen terminal/20	1h30
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.1.1 Troubles du langage oral et communication	4	Examen terminal/20	1h00
		5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	Examen terminal/20	1h00
		5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique UE 5.3.2 trouble de la cognition mathématique	8	Examen terminal/20	1h00
<b>6 Formation à la pratique clinique (stages)</b>	6.3 Stage de découverte 3 : milieu d'exercice, en libéral et en structures de soins	3	Résultats : Validé / non validé Rapport de stage /20		
<b>TOTAL L2 : 60 ECTS</b>					

<b>L3 ORTHOPHONIE Semestre 5 et 6</b>					
<b>Semestre</b>	<b>Modules</b>	<b>Unités d'Enseignement</b>	<b>ECTS</b>	<b>Nature du contrôle</b>	<b>Durée</b>
<b>Semestre 5</b>	<b>1. Sciences humaines et sociales</b>	1.3.2 Apprentissage et didactique	3	Contrôle continu /20	
	<b>2. Sciences biomédicales</b>	2.3.4 Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation	4	Examen terminal /20	1h30
		2.6 Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	Examen terminal /20 (adulte)	1h15
				Examen terminal /20 (enfant)	1h00
	<b>4. Orthophonie : la profession</b>	4.2 Bilan et évaluation en Orthophonie	4	Examen terminal /20	1h30
				Combiné	
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	Examen terminal /20 coeff 2 + Contrôle continu /20 coeff 1	1h00
		5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	Examen terminal /20	1h30
		5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	4	Examen terminal /20	1h00
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.4 Stage d'observation	6	Résultats validé / non validé	
<b>Semestre 6</b>	<b>4. Orthophonie : la profession</b>	4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique	3	Examen terminal /20	2h00

<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	Examen terminal /20	1h00
	5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	Examen terminal /20	1h30
	5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	Examen terminal /20	1h00
	5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie	3	Examen terminal /20	2h00
	5.8.1 Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage 5.8.2 Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	4	Examen terminal /20	1h00
<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.5 Stage clinique 1	6	Résultats : validé/ non validé	
<b>8. Compétences Transversales</b>	8.6 Langues 3	2	Contrôle Continu /20	
<b>7. Recherche en Orthophonie</b>	7.1 Bibliographie et documentation	2	Contrôle Continu /20	
<b>Total ECTS : 60</b>				



<b>M1 ORTHOPHONIE Semestre 7 et 8</b>					
<b>Semestre</b>	<b>Modules</b>	<b>Unités d'Enseignement</b>	<b>ECTS</b>	<b>Nature du contrôle</b>	<b>Durée</b>
<b>Semestre 7</b>	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	7	Examen terminal /20	2h30
				Combiné	
		5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	3	Examen terminal /20 coeff 3 + Contrôle continu/20 coeff 1	1h00
		5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	Examen terminal /20	1h00
		5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	3	Examen terminal /20	2h00
		5.7.4 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	2	Contrôle continu /20	
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.9 Stage de sensibilisation à la recherche	3	Résultats validé / non validé Rapport /20 Implication dans la recherche/20	
		6.6 Stage clinique 2	3	Présence + Résultats valide / non valide	
	<b>12. UE Optionnelles obligatoires</b>	12 Optionnelles	3	APS Jussieu note /20	
	<b>7. Recherche en Orthophonie</b>	7.4 Méthodologie d'analyse d'articles	3	Contrôle continu /20	

<b>Semestre 8</b>	<b>8. Compétences transversales</b>	8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	2 Résultats Assiduité (2 journées ECOS ou Stage pro) + Présentiel (TD) valide/ non valide		
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	Contrôle continu /20		
		5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	3	Examen terminal /20	2h00	
		5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	3	Examen terminal /20	1h00	
		5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	2	Examen terminal /20	1h00	
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.7 Stage clinique 3	6	Résultats valide/ non valide		
	<b>7. Recherche en Orthophonie</b>	7.5 Mémoire	6	Rapport maître de mémoire /20 Rapport commission mémoire /20 + Poster projeté /20		
		7.2 Statistiques	3	Examen terminal /20	1h30	
<b>12. UE Optionnelles obligatoires</b>	12 Optionnelles	3	MOOC Résultats valide/ non valide			
<b>Total ECTS : 60</b>						

## M2 ORTHOPHONIE - Semestre 9 et 10

	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 9	<b>2. Sciences Biomédicales</b>	2.2.2 Neurosciences - Plasticité cérébrale et récupération	3	Examen terminal /20	2h00
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.7.5 : Troubles cognitivo- linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo- linguistiques acquis	2	Examen terminal /20	1h30
		5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	2	Examen terminal /20	1h30
		5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	2	Examen terminal /20	1h00
		5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	2	Examen terminal /20	1h30
		5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo	2	Examen terminal /20	2h00

		linguistiques acquis			
	<b>7. Recherche en Orthophonie</b>	7.5a : Mémoire	8	Examen terminal (revue de littérature) /20 Note maitre de mémoire /20 Note jury expert /20	
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.8a : Stage clinique 4	6	Résultats valide/ non valide + note /20	
	<b>UE 12. UE optionnelles</b>		3	Résultats : valide /non valide	
Semestre 10	<b>4. Orthophonie : la profession</b>	4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	2	Examen terminal /20	1h00
		4.5 La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	Examen terminal/20 ( Cr de rééducation note tuteur)/20 Note jury expert /20	1h00
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	Examen terminal /20	1h00

<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.8b : Stage clinique 4	7	Résultats : validé / non validé
<b>7. Recherche en Orthophonie</b>	7.3 : Statistiques 2	2	Contrôle continu /20
	7.5b Mémoire	8	maitre de mémoire / 20 coeff 1 Article jury expert /20 coeff 2  Rapporteur /20 coeff 1 soutenance/20 coeff 2
<b>8. Compétences transversales</b>	8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	1	Résultats : validé/non validé
<b>10. Evaluation des pratiques professionnelles</b>		1	Examen terminal/20 ( Cr de Bilan note tuteur) /20  Note jury expert /20
<b>11. Séminaires professionnels</b>	60h	2	6 séminaires Résultats + 2 MOOC résultats
<b>12. UE optionnelles obligatoires</b>		3	résultats validé/non validé

### UE optionnelles obligatoires

L'étudiant doit valider 12 ECTS d'UE optionnelles librement choisies sur l'année du M1 (3 ECTS en Semestre 7 et 3 ECTS en Semestre 8).

Une liste d'UE Optionnelles sera proposée aux étudiants en fin de L3. Leur attribution se fera par ordre de mérite (cf. paragraphe ordre de mérite) en fin de L3. Ce module optionnel obligatoire est soit un module d'approfondissement dans les soins, dans une prise en charge spécifique soit une découverte.

Chaque étudiant de M1 choisira 1 UE optionnelle obligatoire UE Culture Générale APS.

Un étudiant qui aurait validé plus de 12 ECTS d'UE librement choisies en M2 peut faire valoir ces ECTS validés en plus comme des ECTS d'UE « bonus ». L'UE « bonus » sera sélectionnée parmi la liste des UE optionnelles proposées à toute la promotion et non à un nombre limité.

Ces UE optionnelles « bonus » sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité avec une note supérieure ou égale à 10/20 mais ne peuvent compenser les UE masteurisantes obligatoires du M1 suivies par les étudiants dans leur intégralité (écrits + Contrôles continus + travail personnel : Oraux et/ou mémoire).

Pour qu'un MOOC soit validé le dépôt doit mentionner :

- Nom prénom du candidat
- **l'intitulé du MOOC issu de la liste validée**
- diplôme de certification ou progression avec % de réussite

### **Reconnaissance du Service Civique dans le cursus universitaire**

Un Service Civique peut être valorisé dans le parcours académique d'un étudiant sous diverses formes telles que l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement. Il peut s'agir d'une unité d'enseignement libre ou optionnelle qui figure obligatoirement dans la maquette de formation avec le nombre de crédits d'études qui la composent cf UE 12 du cursus.

### **Mobilité Internationale – Erasmus**

Une mobilité d'études permet de partir pour 1 ou 2 semestres suivre des cours dans une université partenaire [Espagne, Italie, Chili, Grèce, Suisse, Belgique]

De façon générale, le niveau B2 (obtenu au moment du bac, normalement) est demandé. Un diplôme officiel n'est pas forcément réclamé. Il convient de le vérifier auprès des universités partenaires.

Les langues sont indiquées dans la brochure sur le site internet : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/etudier> .

Les conditions sont d'avoir minimum 12 de moyenne générale pour un départ en L2, L3. Une seule mobilité de 1 ou 2 semestres est accordée au sein du cursus.

Un classement par ordre de mérite permettra de départager plusieurs candidatures.

#### a. Mobilités d'étude

Une mobilité d'études permet de partir pour 1 ou 2 semestres maximum durant pour suivre des cours dans une université partenaire [ex : Espagne, Italie, Chili, Grèce, Suisse, Belgique]. Cela est possible pour une seule année universitaire au sein du cursus, uniquement en L2 ou en L3 (Mobilités de stages

Les stages à l'étranger sont possibles en L3 (1 à 2 mois) ou M1 (1 à 3 mois), dans la limite d'un stage clinique par année universitaire. Le stage peut être réalisé dans la langue du pays d'accueil encadré par un professionnel local (il n'est pas nécessaire que ce professionnel soit diplômé en France). Tout départ en stage à l'étranger doit être approuvé par la responsable des stages du DUEFO.

Les stages ne peuvent être réalisés que pendant les vacances (Noël, Pâques ou été) car aucune semaine banalisée n'est prévue durant le cursus.

Le stage est accordé sous réserve qu'il n'y ait pas de redoublement.

## Liste des UE optionnelles obligatoires

Thème		Période	Nombre étudiants	Responsable	Validation	Nombre ECTS
1	MOOC (liste à venir)	Selon le calendrier MOOC	ILLIMITE	Peggy GATIGNOL	Résultat valide /non validé	Selon le MOOC
2	UE engagement étudiant	Toute l'année	ILLIMITE	SU	Soutenance orale + rapport	3
3	Service civique	Toute l'année	ILLIMITE	Peggy GATIGNOL	attestation et rapport écrit	3
4*	Self-défense / Condition physique	S7	24	Mr Nguyen	Note /20	3
5*	Escrime		16			3
6*	Pilates		20			3
7*	Escalade		40			3
8*	Step		20			3
9	Serment d'Augusta		20	Aude Laloï	Résultat	3

\*Ces options seront confirmées en juin 2024

### UE 7.5 M1 DRT

En 4ème année, le semestre 7 est consacré à la recherche du sujet de mémoire et de son / ses maître de mémoire / directeur de mémoire(s). Au sein de l'UE 7.5, un dossier de réflexion thématique du mémoire (DRT) devra être rendu. Il est constitué de 5 pages maximum (bibliographie comprise) et doit être signé par le maître de mémoire.

Ce travail sera noté par la commission mémoire et correspondra à la note de cette UE.

L'UE 7.5 de M1 sera composée de la note écrite du DRT et les étudiants présenteront sous la forme de « Poster projeté » leur projet de mémoire évalué par un jury.

Il n'y aura pas de compensation entre les notes écrites et la soutenance. En cas de note < 20 du lecteur ou lors de la soutenance, une session de rattrapage sera proposée.

### REGLES DE PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE POUR le M1

Il faut avoir validé toutes les UE suivies pendant le cursus L (L1, L2 et L3) pour entrer en M1.

### REGLES DE PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE POUR le M2

Il faut avoir validé toutes les UE suivies pendant le cursus M1 pour entrer en M2.

Pour rappel : en application de l'Art. 7 de l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur - Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans un même établissement, à la préparation de plusieurs diplômes, il acquitte le premier droit au taux plein et les autres droits au taux réduit défini au cas par cas et conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

### **Classement par ordre de mérite**

Afin d'anticiper le choix des Unités d'enseignements optionnelles dès le M1, un classement par ordre de mérite à l'issue des deux semestres de la L3 sera effectué lors de la délibération des notes en juin. Les étudiants seront convoqués pour choisir leurs UE optionnelles en fonction de ce classement.

Ce classement sera reconduit en fin de M1 pour l'attribution des UE optionnelles de M2 mais également des séminaires (UE 11).

### **UE 6.8. Stage 13 ECTS**

550 h de stage réparties de la façon suivante :

**6.8a (Semestre 9 = 6 ECTS)** : 200 h seront validées par le maître de mémoire et correspondront aux heures d'élaboration, validation et passation d'épreuves / protocoles (Mémoire et/ou Bilan)

Validation 6.8a - mémoire sans passations

Pour les étudiants qui font un mémoire qui ne nécessite pas de passations de protocoles (ex: mémoire biblio), il faut déposer au DUEFO deux validations:

- une validation de 200h de stage clinique (intitulé: S9 Validation 6.8a-mémoire SANS passation-200H)

- une validation avec une note de votre maître de mémoire (évaluant votre autonomie, mise en œuvre du projet etc.) (Intitulé: S9 validation 6.8a -mémoire SANS passation-note MDM)

**6.8b (Semestre 10 = 7 ECTS)** : 350 h validées par maître de stage (heures réalisées). Un des stages validant cette UE doit impérativement être réalisé sur une durée 7 mois.

A l'issue du semestre 10, les 3 domaines OBLIGATOIRES ( ORL-NEUROLOGIE et PEDOPSYCHIATRIE) doivent être validés ( 140 h / domaine).

### **UE 4.5** La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique.

Cette UE sera validée par un examen écrit (CR de rééducation) qui sera évalué par le tuteur (maitre de stage) et un membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée.

### **UE 10** Évaluation des pratiques professionnelles.

Cette UE sera validée par un examen écrit (CR de bilan) qui sera évalué par le tuteur (maitre de stage) et un membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée.

### **UE 7.5 a Revue de littérature ou contrôle continu**

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément constitue **un acte de plagiat**. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie. En cas de note < 10 attribuée par la commission Mémoire, une session de rattrapage sera proposée.



## **UE 7.5 b Mémoire**

Le jury de soutenance est composé :

- d'un Président du Jury, membre du Directoire, ou son représentant qui notera le jour J la production orale coefficient 2
- du directeur de mémoire qui aura au préalable accordé la soutenance par la remise d'une grille d'évaluation coefficient 1
- d'un rapporteur qui aura remis au préalable sa note à partir d'une grille d'évaluation coefficient 1
- d'un lecteur qui aura remis au préalable sa note à partir d'une grille d'évaluation coefficient 2

## **UE 11. Séminaires professionnels (cf. Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013)**

### **Objectifs**

- Approfondir certains aspects des connaissances et compétences acquises
- Sensibiliser à des perspectives en lien avec l'orthophonie

### **Éléments de contenu**

- Présentation de travaux sur un thème déterminé
- Journées thématiques d'approfondissement (clinique, recherche)
- Participation à des colloques thématiques

### **Modalités d'évaluation**

- Participation obligatoire aux séminaires choisis
- Synthèse d'une des présentations

### **Cette UE de 60 h sera répartie de la façon suivante :**

- L'étudiant doit valider 2 ECTS sur l'année du M2 (en Semestre 10)
- Une liste de séminaires sera proposée aux étudiants en fin de M1. Leur attribution se fera par ordre de mérite.

Chaque étudiant de M2 choisira 6 séminaires à valider sur l'année (S10).

L'évaluation de cette UE correspondra à la validation des 6 séminaires + 2 MOOC (30H)

## **UE 12. Optionnelles obligatoires (M2)**

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UE optionnelles librement choisies sur l'année du M2

Une liste d'UE Optionnelles sera proposée aux étudiants en fin de M1. Leur attribution se fera par ordre de mérite (cf. paragraphe ordre de mérite) en fin de M1. Ce module optionnel obligatoire est soit un module d'approfondissement dans les soins, dans une prise en charge spécifique soit une découverte.

### **Certificat de compétence clinique :**

UE 10. Évaluation des pratiques professionnelles.

Note sur 20, coefficient 3

UE 4.5 La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique.

Note sur 20, coefficient 3

UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo linguistiques acquis.

Note sur 20, coefficient 1

UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique.

Note sur 20, coefficient 1

UE 7.5a (semestre 9) mémoire.

Note sur 20, coefficient 2

**Ce certificat est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale  $\geq 70/140$  soit 10/20**

**Mémoire (UE 7.5a) :**

Durant l'année du M2, l'UE 7.5 MEMOIRE valide 16 ECTS, soit 8 ECTS en S9 UE 7.5a et 8 ECTS en S10 UE 7.5b.

La note de l'UE 7.5a (Semestre 9) correspondra à la revue de littérature du mémoire, notée et validée par le maître de mémoire + membres de la commission mémoire.

La note de l'UE 7.5b (Semestre 10) correspondra à la note de l'UE 7.5b (l'article soumis) + note de soutenance orale.

**Texte du BO du 5/09/2013 :**

**« En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche s'ils ont suivi le parcours recherche**

**Ces mémoires peuvent s'orienter suivant différents axes :**

**- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;**

**- Une analyse de pratiques professionnelles ;**

**- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;**

**- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;**

**- Un mémoire de recherche (qui entre dans le parcours de recherche). »**

**= >Réalisation, rédaction, dépôt et soutenance du mémoire**

Le dépôt du mémoire et les soutenances se déroulent à la fin du semestre 10.

L'étudiant produit un texte écrit qu'il remet à la fin du semestre 10.

**=>Format du mémoire (fin de M2)**

Le format du mémoire sera pour un rendu sous forme d'article (IMRAD) maximum 20 pages.

**Si le travail est effectué en binôme, l'Introduction, Patients et méthodes correspondront à la note du candidat A et les résultats et la discussion, conclusion correspondront à la note du candidat B. En revanche soutenance commune et note de soutenance orale pour chaque candidat**

### **=>Évaluation du mémoire**

Le mémoire est évalué à trois reprises :

- a) Le projet-mémoire est évalué à la fin du semestre 8 par la commission à l'aide de la grille d'évaluation fournie par le Département d'Orthophonie. La validation de l'UE 7.5 Mémoire 1 (partie écrite) + présentation en poster projeté (version orale) dépend du résultat de cette évaluation : un projet-mémoire admis (écrit + note orale) valide cette UE.

Dans le cas contraire, l'étudiant doit présenter une nouvelle version de son projet-mémoire à la session de rattrapage.

- b) L'avancement du travail est évalué à la fin du semestre 9 par le(s) maître de mémoire/directeur de mémoire(s) à l'aide de la grille fournie par le Département d'Orthophonie sur la revue de littérature proposée par l'étudiant. La validation de l'UE 7.5. Mémoire 2a dépend du résultat de cette note : l'étudiant valide l'UE 7.5. Mémoire 2a. Dans le cas contraire, l'étudiant présente un nouvel avancement de son travail à la session de rattrapage.
- c) La soutenance et le mémoire écrit sont évalués par le jury de soutenance à la fin du semestre 10 à l'aide de la grille d'évaluation du mémoire écrit et de soutenance fournie par le Département d'Orthophonie. La validation de l'UE 7.5. Mémoire 2b dépend de la décision du jury : un mémoire admis valide cette UE. Dans le cas contraire, l'étudiant doit présenter une nouvelle version de son mémoire à la session de rattrapage.

### **=>Soutenance**

Le jury de soutenance est composé :

- d'un Président du Jury, membre du Directoire, ou son représentant
- du directeur de mémoire
- d'un rapporteur
- d'un lecteur.

Critères d'évaluation de la présentation orale :

- Clarté de la présentation orale et qualité des supports de présentation
- Aptitude à faire passer les idées originales et à convaincre l'auditoire
- Attitude générant la confiance, motivation apparente du candidat
- Réponse aux questions du jury : qualité de l'écoute, pertinence de la réponse, adaptabilité et vivacité, aptitude à la négociation, etc.

## **PARCOURS RECHERCHE**

**Parcours recherche du M2 : ouverture d'un master recherche en orthophonie.**

Un accord de Mutualisation avec la Mention Santé de Master de la Faculté de santé Sorbonne Université a été convenu pour proposer un total de 20 places aux étudiants désireux d'intégrer le « parcours recherche ».

L'attribution de ces 20 places se fera par le DUEFO en fin d'année du M1 et par ordre de mérite. Cet ordre basé sur la moyenne de l'année écoulée (M1). Les dossiers des étudiant(e)s ayant dû recourir à un rattrapage ne seront pas acceptés.

Pour accéder à ce parcours, l'étudiant devra communiquer lors de son choix :

- une lettre de motivation ;
- un CV ;
- un courrier du maître de mémoire confirmant la direction de ce mémoire (*cf. Art 10 du décret le directeur du mémoire devra être enseignant chercheur ou titulaire d'un doctorat*).

**1. 10 places dans le parcours Maladies Chroniques et Handicap réparties en,**

**a. Coordination Parcours de Soins (CPS) : 3**

**b. ETP : 3 places**

**c. Recherche en Réadaptation (RR) : 4**

**2. 5 places dans le parcours gérontologie**

Les étudiants au sein du parcours Recherche (Master Orthophonie) valideront le parcours Santé de la filière choisie avec des UE obligatoires (MAJEURES). Des équivalences seront validées en MINEURES dans le parcours Orthophonie. Ces deux parcours conjoints offriront la possibilité de valider les 2 diplômes.

**Calendrier des cours :** Les étudiants devront assister au parcours choisi dans sa totalité.

**Soutenance :** Les modalités d'examen seront celles établies par les parcours de la mention Santé.

L'article scientifique et la soutenance orale sanctionneront l'UE 7.5 du parcours orthophonie. Les étudiants valideront les deux cursus, Master orthophonie et Master Santé. **La soutenance Master orthophonie aura lieu en Mai et/ou juin 2025, celle de la filière choisie au sein du Master Santé sera indépendante et aura lieu en juin 2025.**

**Inscription :** Deux inscriptions (Faculté de médecine Sorbonne Université) seront nécessaires (coût estimé à 168 euros en 2020 pour ce parcours parallèle. Les étudiants du Master Orthophonie qui candidateront pour ce parcours, devront adresser au DUEFO pour le **8 juin 2025** :

- Lettre de Motivation + lettre de recommandation du maître de mémoire
- Curriculum Vitae
- Le Dossier De Réflexion Thématique, un exemplaire du poster projeté (UE 7.5) et le consentement éclairé validé de leur recherche
- Leur relevé de notes

**Maladies chroniques et Handicap : Réadaptation, Éducation Thérapeutique, Coordination**

Le parcours Maladies chroniques et Handicap : Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination) de la mention Santé de la Faculté de Santé Sorbonne Université a pour objectif de former les étudiants à la recherche scientifique (expérimentale ou en sciences humaines) sur l'Homme sain ou présentant un handicap. Elle a pour vocation de donner aux étudiants les connaissances théoriques pour appréhender les concepts, les modèles et les outils de la recherche qui seront mis en application lors du stage pratique du second semestre. Ce stage constitue pour l'étudiant une première expérience de

recherche expérimentale. Le parcours permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir et développer des projets de recherche sur l'Homme.

Les projets de recherche peuvent être à visée fondamentale pour améliorer les connaissances sur les mécanismes physiologiques sous tendant les grandes fonctions de l'Homme (contrôles sensoriels motricité, comportement, cognition...) ou leurs dérèglements consécutifs à un trouble développemental, une maladie neuro-dégénérative, une lésion ou un traumatisme. Les projets peuvent aussi être transversaux en s'intéressant à l'évaluation et au développement de dispositifs médicaux ou de la prise en charge thérapeutique. Une recherche de ce type doit être pertinente pour la pratique clinique. Par exemple, le chercheur note les réactions du patient ou de son entourage lors du programme de réhabilitation, compare les effets de diverses interventions, identifie les divers facteurs (personnels ou contextuels) afin d'aider les choix thérapeutiques, et doit être en mesure de mettre au point les stratégies les plus efficaces pour atteindre les buts visés. La recherche peut également s'inscrire dans une démarche d'innovation. Par exemple, proposer une nouvelle modalité d'utilisation dans le domaine des technologies de réhabilitation, concevoir un cahier des charges, participer au design et tester un prototype.

Toutes les étapes de la gestion du projet de recherche devront être maîtrisées à l'issue de la formation de Master : dresser un état de la question sur la base d'une revue exhaustive de la littérature, établir une hypothèse de travail ou un nouveau concept innovant, élaborer un protocole de recherche adéquat qui va permettre de répondre à la question posée, maîtriser les outils expérimentaux (matériel, questionnaire d'évaluation...), recueillir et analyser les données expérimentales, discuter les données en les replaçant dans un contexte général et déterminer ce qu'elles apportent et les éventuelles questions qu'elles soulèvent.

Le parcours vise, pour la thématique Recherche en Réadaptation (RR), à former des professionnels du soin et de la santé aux métiers de la recherche, du développement et de l'innovation afin qu'ils deviennent acteurs de l'évolution des pratiques pour assurer une bonne qualité de vie en renforçant l'autonomie et les capacités d'adaptation de la personne, prévenir les conséquences des affections et limiter les limitations d'activité et/ou restriction de participation.

Il vise à former aux fonctions de coordinateur pour la thématique Coordination des Parcours de Soins (CPS), aux métiers de l'intervention et de la formation pédagogiques pour le parcours didactique Professionnelle (DPR) ou liés à la conception/pilotage d'un programme d'éducation thérapeutique et à la coordination d'équipes d'éducation thérapeutique pour la thématique Éducation Thérapeutique du Patient (ETP).

Ce parcours Recherche sera proposé aux étudiants en orthophonie désirant réaliser un mémoire (voir annexes du décret n°2013-798 du 30 août 2013 accessible au bulletin officiel de l'enseignement supérieur du 5 septembre 2013) basé sur :

- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;

Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres spécialités de l'UFR dont la didactique professionnelle, notamment les séminaires de méthodologie de recherche.

Ce parcours sera défini pour les tous étudiants comme ci-après. Une UE est ajournée si note < 10 est valable pour les 2 cursus.

## Maquette du Parcours Maladies Chroniques et Handicap

	EDUCATION THÉRAPEUTIQUE	RECHERCHE EN READAPTATION	COORDINATION PARCOURS DE SOINS
S3	UE Méthodologie aspects théoriques : approche des théories 6 ECTS		
	UE Méthodologie aspects pratiques : projet de stage 3 ECTS		
	UE Maladies chroniques et théories du handicap 3 ECTS		
	UE Conception et évaluation d'un programme d'ETP 6 ECTS UE Coordination de programmes d'ETP 6 ECTS UE Analyse de l'activité 3 ECTS	UE Motricité 6 ECTS UE Cognition 3 ECTS UE Plasticité. 3 ECTS	UE Parcours de Soins 6 ECTS UE Aspects théoriques et pratiques de la Coordination de Parcours de Soins 6 ECTS
	<b>UEs optionnelles : 3 ECTS chacune</b> UE Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques (obligatoire pour ETP) UE Analyse du travail en Santé – didactique professionnelle (obligatoire pour ETP) UE Coordination et maladies cardio-métaboliques UE Coordination et maladies neurologiques UE PEC rééducative de l'enfant		
S4	<b>UE STAGE + MÉMOIRE 30 ECTS</b>		

Trois filières seront proposées au sein de ce parcours : Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation, Éducation Thérapeutique

**A/ Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation et Éducation thérapeutique**

**Un tronc commun à ces 3 parcours de 12 ECTS sera composé de :**

**1<sup>er</sup> Semestre :**

- UE méthodologie aspects théoriques (6 ECTS) => cette UE validera UE 7.5a du parcours orthophonie.
- UE méthodologie aspects pratiques Projet de Stage (3 ECTS) = UE 7.5 cursus Ortho (fait en M1). => validation par tutorat pour le parcours Recherche
- UE maladies chroniques et théories du handicap (3 ECTS) [parcours commun pour Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation] = cette UE validera l'UE 5.7.5 (2 ECTS) du parcours orthophonie. Les étudiants devront néanmoins assister aux TD de l'UE 5.7.5
- **de 2 UEs au choix parmi 5 de 3 ECTS chacune (pour les thématiques CPS et RR uniquement)** : Ces 2 Ue valideront UE 12 UE optionnelles (6 ECTS) du parcours orthophonie
- UE techniques d'animation et d'évaluation, de séquences pédagogiques (obligatoire ETP) (3 ECTS)
- UE coordination et maladies cardio métaboliques (3 ECTS)
- UE coordination et maladies neurologiques (3 ECTS)
- UE Analyse du travail en Santé didactique professionnelle (3 ECTS)
- UE PEC rééducative de l'enfant (3 ECTS)

**Et D'unités d'enseignements spécifiques à la filière choisie.**

### **A1/ Coordination des soins**

- UE Evolution des concepts (6 ECTS) = Cette UE validera UE 12 (6 ECTS) du parcours orthophonie
- UE coordination aspects théoriques et pratiques (6 ECTS) = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie

### **A2/ Recherche en Réadaptation**

- UE Motricité : 6 ECTS = Cette UE validera UE 12 du parcours orthophonie
- UE Cognition : 3 ECTS = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie
- UE Plasticité cérébrale : 3 ECTS = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie

### **A3/ Éducation thérapeutique**

- UE Conception et évaluation d'un programme ETP : 6 ECTS = Cette UE validera UE 4.4 du parcours orthophonie ;
- UE Coordination de programmes 6 ECTS = Cette UE validera UE 11 + 12 du parcours orthophonie ;
- UE Analyse de l'activité (3 ECTS).

### **2ème semestre :**

Stage et Mémoire (30 ECTS) = UE 6.8 du parcours orthophonie

Aucun binôme ne sera accepté. Aussi, les étudiant(e)s en binôme dans le cadre de leur formation en orthophonie réaliseront chacun(e) un mémoire et une soutenance orale.

### **B/ Expertise en Gériatrie**

La gériatrie-gérontologie est un secteur de la santé en pleine croissance. Du fait de l'évolution démographique, les besoins augmentent et parallèlement le nombre de professionnels impliqués. Le plus souvent la formation initiale des professionnels ne comportait peu ou pas de préparation à la gériatrie-gérontologie. Comme dans d'autres domaines, on attend des personnels travaillant dans ce secteur un haut niveau de professionnalisme.

Au sein du Master Expertise en Gérontologie, 80% des cours sont enseignés au moyen des TICE. Ils sont visionnés à distance via une plate-forme pédagogique. Cette méthode d'apprentissage, facilite l'accès à la formation aux apprenants engagés dans la vie professionnelle.

L'objectif de la formation est d'apporter des connaissances approfondies sur le vieillissement et les personnes âgées, en particulier au plan de la santé et du système médico-social.

Les différentes unités d'enseignement de cette formation ont pour objectif de fournir aux étudiants une compétence et un savoir-faire leur permettant d'arpenter sereinement le milieu de la gérontologie.

- 5SG01 Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1 / Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera les TD anglais UE 7.5 du parcours orthophonie
- 5SG02 Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)
- 5SG04 Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (Faculté de Médecine Sorbonne Université)
- 5SG06 Retentissement fonctionnel des maladies - handicap et syndromes gériatriques (UM1) = cette UE validera UE 5.7.4 du parcours orthophonie

- 5SG07 Formation des formateurs en gérontologie (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera 15h de séminaire UE 11 du parcours orthophonie
- 5SG08 Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)
- 5SG10 Education thérapeutique en gériatrie (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 4.4 du parcours orthophonie
- 5SG09 Psychologie et communication dans le grand âge (Faculté de Médecine Sorbonne Université)
- 5SG11 Evaluation gérontologique standardisée (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 12 (3ECTS) du parcours orthophonie
- 5SG17 Nutrition de la personne âgée - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 8.1 du parcours orthophonie
- 5SG18 Stage – Mémoire = UE 7.5 Parcours orthophonie